

Mercuri u 14 di ferraghju di u 2024

TZNRD – Territoire Zero Non-Recours aux droits – phase 2

LE CCAS DE LA VILLE DE BASTIA RENFORCE
SA LUTTE CONTRE LE NON RECOURS AUX
DROITS ET S'ÉTEND À DEUX NOUVEAUX
QUARTIERS



Bastia
CITÀ DI CULTURA



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ville de Bastia

—
DOSSIER DE PRESSE

—
Bastia
CITÀ DI CULTURA

Après une première phase d'expérimentation entre 2020 et 2023, au sein des quartiers prioritaires des secteurs de Paese Novu, Cité des Monts des Lacs et des Arbres, ainsi qu'au sein des quartiers de Saint Antoine et de San Gaetano, **le CCAS de Bastia étend le dispositif « Zéro Non Recours Aux Droits » à deux nouveaux quartiers : celui du Labrettu (Logis de Montesoru) et dans la zone du Vieux-Port au sein du Centre Ancien.**

Le « Non recours aux Droits »

On estime à 30% le nombre de personnes éligibles aux aides sociales qui n'en font pas la demande, faute d'information, ou de proposition par les institutions, entre autres. En ne bénéficiant pas des aides auxquelles ils ont légalement droit, les publics fragilisés voient leur marginalisation s'aggraver, un cercle vicieux qu'il devient alors de plus en plus dur à briser.

Pour lutter contre cet état de fait, **la Ville de Bastia est choisie en 2020 pour devenir territoire d'expérimentation "Territoire Zero Non Recours aux Droits " par le Ministère des Solidarités.** Un premier niveau d'expérimentation est lancé en faveur des quartiers prioritaires de Paese Novu et de la Cité des Monts, des Lacs et des Arbres, puis en 2022, en faveur des quartiers de Sant'Untò et de San Gaetano, deux quartiers de « veille active » aujourd'hui quartiers prioritaires de la Ville.

Les quartiers dits « quartiers prioritaires de la Ville » sont privilégiés pour bénéficier du dispositif, ceux-ci présentant des caractéristiques sociologiques faisant état d'un taux de chômage et de pauvreté élevés, d'un vieillissement de la population, de niveaux de formations faibles, corrélés à des difficultés en termes d'insertion professionnelle qui touchent notamment les plus jeunes.

« Zéro Non Recours aux Droits » : une approche fondée sur l'« aller vers »

Les personnes ne bénéficiant pas d'aides sociales ne sont pas connues des institutions. C'est la raison pour laquelle les équipes du CCAS de la Ville de Bastia adoptent **une démarche pro-active et vont à la rencontre des résidents** en utilisant, entre autres, des méthodes de recensement, de phoning, et du porte à porte.

Ainsi, plusieurs étapes de prises de contact sont mises en place l'une après l'autre :

- **L'envoi d'un courrier personnalisé** expliquant l'expérimentation de TZNRD est adressée à tous les locataires. Ce courrier est accompagné du numéro de téléphone de l'assistante sociale dite « référente parcours » pour une prise de rendez-vous. Suite à cela, les personnes intéressées sont reçues par les assistantes de service social et des démarches d'accès aux droits sont menées à terme.

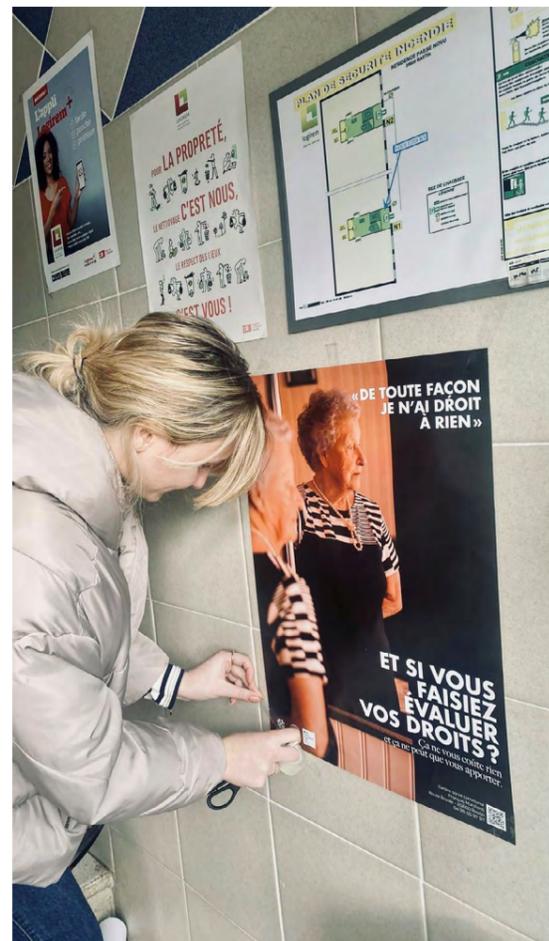
L'opération est rendue possible grâce à une **collaboration étroite** entre les acteurs institutionnels, les bailleurs publics et privés ainsi que les acteurs de terrain, notamment en termes de partage d'informations.

- **Le phoning** : les résidents des quartiers sont contactés par l'équipe dédiée à l'expérimentation afin de faire un diagnostic de la situation des personnes.
- **Le porte à porte** : les personnes qui n'ont pas pu être contactées par courrier ou par le phoning, peuvent rencontrer l'assistante sociale à leur domicile. Elle y présente l'expérimentation menée sur le quartier et procède à une évaluation sociale et globale des besoins.

Des rendez-vous ou visites à domicile sont ensuite effectués. Ils font intervenir les travailleurs sociaux, les seuls habilités à recueillir les données.

Les travailleurs sociaux s'adaptent aux horaires de travail des habitants pour effectuer un entretien, ils évaluent leur situation sociale et proposent un accompagnement sur mesure dans le but de faciliter les démarches pour aboutir à l'ouverture de droits sociaux.

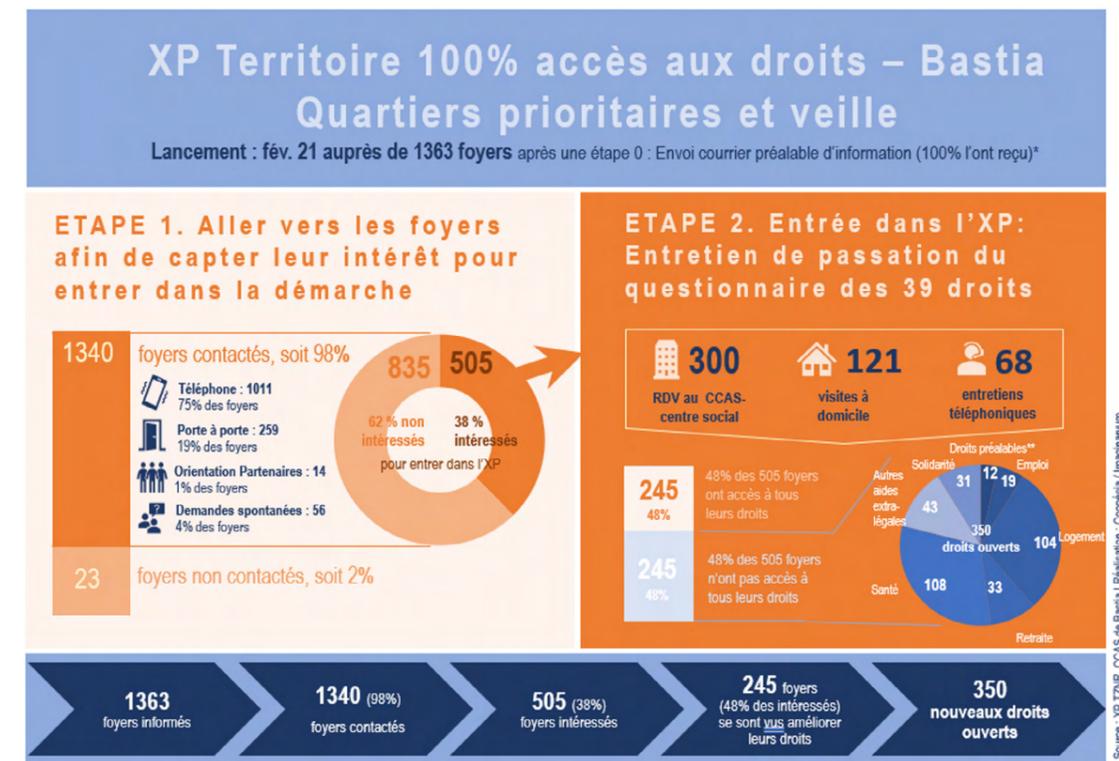
En allant à la rencontre des Bastiais, les travailleurs sociaux peuvent leur permettre de bénéficier de droits qui couvrent un large spectre : **insertion professionnelle, logement, famille, vieillesse, santé, handicap, transport, jeunesse...**



Le bilan du premier niveau d'expérimentation

Le premier niveau d'expérimentation a abouti à des résultats très encourageants. **Pas moins de 1 340 foyers ont été contactés, et sur les 505 d'entre eux intéressés par le dispositif, 350 nouveaux droits ont pu être ouverts !**

1340 Foyers CONTACTÉS
505 INTERESSÉS
350 NOUVEAUX DROITS OUVERTS



L'extension du dispositif aux quartiers de Labrettu et du Vieux-Port

Pour aller plus loin dans la démarche, le CCAS répond à un appel à projet lancé par le Ministère des Solidarités pour renouveler l'expérience. 39 territoires sont sélectionnés par celui-ci.



Bastia fait désormais partie de la communauté apprenante TZNRD.

La Ville de Bastia, via son CCAS, est conviée le 20 décembre 2023 à Paris à la journée de lancement de "Territoires Zéro Non-Recours". **Laetitia Damiani, assistante sociale au CCAS de Bastia, référente de l'expérimentation TZNRD, a partagé son expérience lors d'une table ronde intitulée " La lutte contre le non-recours, quelle antériorité pour quels résultats ? Focus sur les territoires ayant déjà expérimenté".**

Bastia fait ainsi partie de la communauté apprenante du dispositif. Elle joue un rôle actif lors de webinaires organisés par le Ministère dont l'objectif est la mise en réseau des territoires faisant partie du dispositif. **Notre équipe, forte de son expérience sur 2020-2023, est activement sollicitée par les nouveaux territoires.**

Aujourd'hui le dispositif est donc reprogrammé sur la période 2024- 2026, en incluant cette fois les logements privés – la première expérimentation n'ayant touché que le parc locatif public – et étend son action **aux quartiers du Labrettu situé dans les Quartiers Sud, et au quartier du Vieux-Port dans le Centre Ancien.**

Le calendrier se définit comme suit :

> LABRETTU Dès à présent et jusqu'à la fin de l'année 2024, l'expérimentation débute sur une portion du territoire du Labrettu constituée par l'implantation des logements sociaux dits « Logis de Montesoru » avec 1190 logements, avant de poursuivre sur l'ensemble du quartier. **Sur ce territoire, le taux de décrochage scolaire est de 41%. Par ailleurs, 33% des familles sont monoparentales.**

> VIEUX-PORT En 2025, c'est le Vieux-Port qui sera la cible du dispositif, **1543 logements** pourraient être touchés.

> PAESE NOVU - CITÉ AURORE En 2026, **le travail déjà engagé sur les quartiers de la Cité Aurore et de Paese Novu sera consolidé.** Sur ces deux territoires, on observe **un taux important de décrochage scolaire (40%), et de familles monoparentales pour la Cité Aurore (37%).**

Si l'expérimentation s'adresse aux bailleurs publics, elle n'écartera pas les bailleurs privés, notamment dans le quartier du Vieux Port.

« DE TOUTE FAÇON JE N'AI DROIT À RIEN »

ET SI VOUS FAISIEZ ÉVALUER VOS DROITS?
Ça ne vous coûte rien et ça ne peut que vous apporter.

Centre social communal
François Marchetti
Route Royale - 20500 Bastia
04 95 55 97 97

« DE TOUTE FAÇON JE N'AI DROIT À RIEN »

ET SI VOUS FAISIEZ ÉVALUER VOS DROITS?
Ça ne vous coûte rien et ça ne peut que vous apporter.

Centre social communal
François Marchetti
Route Royale - 20500 Bastia
04 95 55 97 97



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Contact Presse

—
Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

—
Julie Lours

—
 **+33(0)6 46 17 33 89**

 **presse@bastia.corsica**